

H.1 VOIRIE, OUVRAGES D'ART

Aménagements latéraux le long des routes départementales

H.1.5



Objet :

Busage des fossés et stabilisation d'accotements visant à faciliter et à sécuriser les déplacements des piétons, notamment des scolaires, hors agglomération.

Bénéficiaires :

Communes, groupements intercommunaux.

Montant de l'aide :

- **Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale** (en particulier l'aménagement de cheminements piétons réalisés en dehors de l'emprise de la voirie départementale).

L'aide du Département sera apportée sous forme d'une subvention de 40 % de montant hors taxe des travaux, plafonné à 50 000 € et déduction faite des participations extérieures reçues par la commune ou le groupement de communes.

- **Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale** (en particulier l'aménagement des accotements faisant partie de l'emprise de la voirie départementale).

La part du financement prise en charge par le Département sera de 40 % du montant hors taxe des travaux, plafonné à 50 000 € et déduction faite des autres aides reçues par la commune ou le groupement de communes. Le reste du financement sera apporté par la commune ou le groupement de communes.

Modalités :

Assiette de la dépense éligible :

La participation du Département est calculée sur le montant de l'opération, plafonné à 50 000 €, déduction faite des autres subventions reçues par la commune ou le groupement de communes.

Procédure :

1^{ère} phase : dépôt du dossier de subvention par la commune ou le groupement de communes demandeur, auprès de la Direction des Infrastructures Routières et Maritimes - 40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9.

2^{ème} phase : les dossiers seront présentés en Commission Permanente du Conseil Général.

3^{ème} phase : notification de l'arrêté attributif de subvention et signature d'une convention définissant les conditions d'entretien des aménagements réalisés.

4^{ème} phase : versement de la subvention à réception des pièces justificatives des dépenses.

s'adresser à :

**LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
ROUTIERES ET MARITIMES**

Direction Adjointe Entretien Exploitation

Unité Exploitation Sécurité

Tél. 02.51.44.40.30

